

OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE  
PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE



N° DP 033 037 23 00060 déposée le 30/08/2023	
Par :	Monsieur GROUX Florian Madame GROUX Laetitia
Demeurant à :	8, ALLEE PICHELEBE 33640 BEAUTIRAN
Sur un terrain sis à : Parcelle(s) : Superficie :	8 allée de Pichelebe 33640 BEAUTIRAN 37 E 1961, 37 E 1977 483m <sup>2</sup>
Nature des Travaux : Surface de plancher :	Piscine + clôture + local+ terrasse 0 m <sup>2</sup>

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,  
Vu la modification simplifiée du PLU approuvée le 8 décembre 2020,  
Vu la déclaration préalable susvisée.

Considérant l'article UB10 du PLU susvisé qui indique que la hauteur maximale des clôtures est de 1.60 mètre.

Considérant que la hauteur du mur de clôture du projet est de 1.80 mètre.

Considérant l'article UB13 du PLU susvisé qui stipule que le coefficient maximal d'imperméabilisation des sols est limité à 0.5.

Considérant que le projet porte à plus de 50% la surface imperméabilisée du terrain (284.21 m<sup>2</sup> au lieu de 241.5m<sup>2</sup> maximum autorisée)

**ARRETE**

**Article unique** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'opposition.

BEAUTIRAN, le 06/09/2023

Le Maire,  
Philippe BARRÈRE

